

Visa de la fiche⁵

IL EST CERTIFIÉ que, lors d'une visite prescrite conformément à la règle 1 1) b) de l'Annexe 4 de la Convention, il a été constaté que le navire satisfaisait à la Convention.

Détails du ou des systèmes antisalissure appliqués

Type(s) de système(s) antisalissure utilisé(s)

Date(s) d'application du ou des systèmes antisalissure

Nom(s) de la ou des compagnies et installations/lieu(x) où a été effectuée l'application

Nom(s) du ou des fabricants du ou des systèmes antisalissure

Nom(s) et couleur(s) du ou des systèmes antisalissure

Ingrédient(s) actif(s) et leur(s) numéro(s) de registre des Chemical Abstract Services (numéro(s)⁵CAS)

Type(s) de revêtement isolant, le cas échéant

Nom(s) et couleur(s) du revêtement isolant appliqué, le cas échéant

Date d'application du revêtement isolant

Signé :
(Signature de l'agent autorisé qui délivre la fiche)

Lieu :

Date⁶ :
(Cachet ou tampon de l'autorité)

⁵ La présente page de la fiche doit être reproduite et ajoutée à la fiche, si l'Administration le juge nécessaire.

⁶ Date de l'achèvement de la visite à la suite de laquelle le présent visa est établi.